Logo meulan en yvelines

[INFO CORONAVIRUS] MAJ 24 MARS 2020

Suite à la promulgation de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la suite des annonces du Président de la République, les mesures suivantes pour limiter la propagation du coronavirus sont prises depuis le lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre :

- Les commerces alimentaires du centre-ville et Paradis restent ouverts. Limitez vos déplacement, consommez Meulan
- Les marchés de plein-vent du centre-ville et Paradis sont suspendus (Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)
- Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 mars 2020, l'accès du public aux parcs, jardins, promenades, massifs forestiers et berge de la Seine est strictement interdit
- La collecte des déchets reste assurée normalement (sauf la collecte des déchets toxiques du samedi 21/03 est annulée)
- Fermeture des aires de jeux pour enfants
- Fermeture de la bibliothèque multimédi@ du domaine Berson
- Suspension de la navette municipale
- Fermeture de l'accueil physique du Guichet unique et du CCAS : contactez le 01 30 90 41 41
- Accès sur rendez-vous uniquement pour les déclarations de naissance et de décès
- Fermeture de l'accueil physique des Services techniques, contactez le 01 20 90 41 00
- Suspension de la location de salles
- Fermeture des équipements intercommunaux dont la piscine de Meulan-en-Yvelines
- Fermeture de la crèche collective.
- Ouverture de la crèche familiale (maintien de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles mais suspension des activités à la Maison de la Petite enfance)
- Fermeture du Relais Assistantes Maternelles. En cas de nécessité, vous pouvez contacter la structure par mail ram-responsable@ville-meulan.fr
- Fermeture de toutes les écoles (sauf groupe scolaire Paradis pour les personnes concernées)
- Fermeture de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs (sauf groupe scolaire Paradis pour les personnes concernées)
- Fermeture de l'étude et de la restauration scolaire (pas de facturation)
- Fermeture de l'Ecole Municipale des Sports (pas de facturation)
- Fermeture de l'Espace jeunes
- Annulation des semaines sportives d'avril (aucun encaissement n'a été effectué)
- Fermeture de l'accueil du poste de Police municipale : en cas de nécessité, joindre la patrouille au 06 77 04 17 22
- Modification des horaires d'ouverture du Guichet unique (accueil Mairie)
- Suspension des permanences
- Fermeture du gymnase des Annonciades
- Les animations, manifestations et activités sportives et culturelles rassemblant des groupes sont suspendues et/ou annulées, des précisions vous seront apportées par les services organisateurs
- Le Conseil municipal d'installation est reporté utlérieurement

Vignette
Liens utiles
Liste des commerces ouverts durant la crise
Gouvernement - Info-CORONAVIRUS